

LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex.

"DIEU ET MON DROIT."

Téléphone: Rideau 736

31ème ANNÉE. No. 5.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.—ABONNEMENT, \$1.00. (Strictement payable d'avance.)

OTTAWA, 26 JUIN 1914.

ONTARIO DOIT ECRASER WHITNEY!

Lundi prochain, le peuple assistera à la déchéance politique du tyran.—Canadiens-français, l'avenir de votre race est entre vos mains.—Trahirez-vous les appels de votre conscience, en appuyant ceux qui persécutent votre religion?—Rouges comme bleus, votez en patriotes!

Sir James Whitney et la "Justice"

A L'ENDEMAIN MEME où le *Temps* s'efforçait de démontrer le peu d'importance de notre journal, sir James Whitney était la "Justice", dans son grand discours de Massey Hall à Toronto. Notre nébuleux confrère de la rue Dalhousie ignorait assurément que les chefs de gouvernement, y compris celui-là même que nous éditons toutes les semaines, ne désignent pas d'être "du très petit nombre de personnes" qui lisent la "Justice"—suivant l'expression du *Temps*.

Sans doute, nous n'avons pas l'importance du *Temps*. Nous brûlons moins souvent; et notre réclame se trouve, de ce fait, plus restreinte. Toutefois, nos cris contre la tyrannie sont, pour le moins, entendus jusqu'à Toronto. Chacun avouera que pour un jeune hebdomadaire, pour une petite feuille nationaliste récemment créée, comme dit la *Patrie*, ce n'est déjà pas trop mal que d'amener nos pères ennemis à nous lire, et même à parler de nous dans un discours aussi important que celui de Massey Hall.

Voici ce que disent les journaux, dans le compte rendu de l'assemblée de mardi soir:

"Sir James Whitney parla de la manière dont M. Rowell, le leader libéral, avait traité cette question des écoles bilingues.

"M. Rowell, dit-il, a avoué qu'en maintenant ce sujet, il avait peur de se brûler les doigts. Mais à New-Liskeard, M. Rowell a dit: 'En tant que cela ne nuira pas à une bonne éducation en anglais, je serais très heureux de voir les enfants de nos compatriotes d'origine française recevoir en même temps une éducation dans leur propre langue.'"

"A ce moment, une voix dans l'auditoire dit: 'Et quelle est votre objection à cela?'"

"Ce que je veux, répondit sir James, c'est de montrer que M. Rowell veut monter deux chevaux à la fois. Un journal français d'Ottawa, la 'Justice', disait dernièrement: 'Un vote pour Champagne et sa coterie de faux-frères, c'est un vote pour le tyran de Toronto.'"

"Le tyran de Toronto, c'est moi!" ajouta sir James, au milieu des rires de l'auditoire.

Les auditoires de Toronto, paraît-il, rient très peu souvent. Mais cet élat de rire du fanatisme nous est, grâce à Dieu, parvenu en temps. Et nous ne croyons pas nous tromper, en affirmant que cette nouvelle voix de Toronto trouvera un écho puissant dans Ottawa-Est, dans Russell, dans Prescott, dans Sturgeon Falls, et dans tous les autres comtés où nos compatriotes pleurent sur la persécution.

Que Toronto continue de rire aux pieds du tyran! Demain se lèvera pour nous le jour du triomphe et de la rétribution!

MAURICE MORISSET.

M. Boutet répond

NOUS RECEVONS DE M. Bernardin Boutet, avocat d'Ottawa, la lettre qu'on va lire, et que nous faisons suivre de quelques commentaires.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un article publié mercredi, le 24, sous le titre: *Etrange silence*, la "Justice" s'étonne de ce que je n'ais pas jusqu'ici jugé à propos de fournir "des renseignements précis sur l'esprit" de la résolution rédigée et proposée par moi lors du Congrès de janvier dernier.

Je ne nierai pas que la "Justice" s'est adressée à moi, il y a déjà quelque temps, et m'a demandé certaines explications relatives à l'interprétation de la motion que j'ai présentée au Congrès. Des raisons majeures—et dont je parlerai tantôt—justifiaient alors pleinement mon silence. Et quand la "Justice" vient aujourd'hui me rappeler que je manquerais à mon devoir de patriote, "en ne communiquant pas à ceux qui ont le droit de le savoir ce que je pense de l'esprit de la résolution", je me fais fort de prouver à mes compatriotes que j'ai agi loyalement vis-à-vis de ma nationalité.

En effet, si je n'ai pas cru devoir parler avant aujourd'hui, c'est que des influences indues et des pressions d'un caractère tout personnel m'ont empêché de le faire. De plus, les récentes déclarations de sir James Whitney au Massey Hall, relativement au maintien intégral de la clause 17, lèvent les dernières objections que j'aurais pu avoir à ne pas dire publiquement ce que je pense de la résolution.

A mon sens, l'esprit de la résolution est celui-ci: Dans les comtés où l'élément canadien-français domine et où un candidat franco-canadien brigue les suffrages de ses compatriotes, les candidats doivent refuser leur appui sur toutes les mesures ministérielles, le gouvernement persécuteur. Tit-il libéral ou conservateur. Dans les comtés où la population est en majorité anglaise et où se présente un candidat de langue anglaise, la résolution avait pour but—toujours à mon avis—de forcer ce candidat de langue anglaise à voter contre toute mesure ministérielle ayant quelque relation avec la question bilingue. Pour les questions d'un autre ordre que celles se rapportant à la question bilingue, les candidats de langue anglaise et de comtés anglais seraient libres de voter comme bon leur semblerait.

C'est là, je le répète, mon interprétation personnelle de la résolution. Chacun verra que mes explications concourent entièrement avec celles de l'Association d'Education, en autant que les candidats canadiens-français sont en cause.

J'ose espérer que mes explications paraîtront claires et logiques aux rédacteurs de la "Justice", comme à tous ceux qui s'occupent de la question bilingue ontarienne.

Ottawa, le 25 juin 1914.

N. R.—Nous sommes heureux de féliciter M. Boutet des explications précises qu'il n'a pas hésité à fournir au public, quand la sincérité de son patriotisme a été mise en jeu.

BERNARDIN BOUTET.

OU SONT LES ACHETEURS?

Le "Temps" ne prouve rien

Poussé au pied du mur, le *Temps* a manigancé la réponse la plus cocasse que l'on puisse imaginer. M. de La Palice n'aurait pu mieux trouver. Après s'être vanté d'en connaître bien long sur certaines démarches relatives à la vente de la "Justice", voilà que le *Temps* ne peut rien dire du tout. Pas un mot, pas un fait. Nous avions débité le *Temps* pour une somme de \$500.00, s'il était capable de prouver:

Premièrement, que La Justice Limitée, ou le journal la "Justice", d'Ottawa, ont accepté ou reçu un seul sou de qui que ce soit dans le but d'influencer le dit journal la "Justice" sur quelque question que ce soit.

Deuxièmement, qu'une option ou que toute autre promesse de vente du dit journal la "Justice" ait été donnée à qui que ce soit, depuis sa fondation.

Troisièmement, que la dite compagnie de La Justice Limitée n'ait pas refusé, en plusieurs occasions, des offres d'achat de ses ateliers qu'elle dirige ou du journal qu'elle publie.

De voici la réponse du *Temps*:

"Les Messieurs Morisset ont jugé à propos de sortir un extra de leur journal pour nous lancer un défi et publier leur photographie.

"Un entrefilé paru dans le 'Temps' de lundi a causé cette explosion de colère et ce bluff monumental. Et cet entrefilé, le voici:—

"Nous en connaissons trop long sur certaines demandes qui ont été faites pour négocier la vente de certain journal à un parti ou à l'autre, indifféremment, pour prendre au sérieux ce journalisme de commande."

La "Justice" que nous n'avons pas nommée, a cru qu'il s'agissait d'elle. Avant elle donc des raisons de le croire! Et elle songe à verser \$500 (1) aux écoles pauvres si nous prouvons: 1o, qu'elle a reçu un sou pour se faire influencer; 2o, qu'une option en promesse de vente a été donnée par elle; 3o, qu'elle n'a pas refusé des offres d'achat.

La "Justice" déplace délibérément la question. Nous ne l'avons pas accusé d'avoir vendu son influence ou d'avoir donné des options. Quant aux offres d'achat, elle a fort bien pu les refuser si le prix ne lui convenait pas.

Et son défi n'est qu'un bluff.

Nous allons voter sur le même terrain que lundi et nous allons répondre ceci à la "Justice":—

EST-ELLE PRETE A VERSER \$500 AUX ECOLES CANADIENNES-FRANCAISES, SI NOUS LUI PROUONS QUE DEPUIS UN AN UN PARTI POLITIQUE OU L'AUTRE POUVAIT ACQUERIR SON MATERIEL ET SON JOURNAL, POURVU QU'IL CONSENTE A PAYER LE PRIX DEMANDE?

Si la "Justice" est sérieuse et veut maintenir son défi, qu'elle dépose un chèque accepté de \$500 entre les mains d'une tierce personne, et nous serons heureux de faire bénéficier les écoles pauvres de la générosité du confrère."

N'est-ce pas que c'est bien tapé? Nous le répétons: pas un mot, pas un fait.

En premier lieu, ce ne sont pas les Messieurs Morisset qui ont jugé à propos de sortir un extra du journal la "Justice", pour lancer un défi au *Temps*. Le journal la "Justice" est la propriété de La Justice Limitée, qui compte plusieurs autres actionnaires que les Messieurs Morisset.

Donc, première fausseté.

En second lieu, le *Temps* fausse entièrement le paragraphe commençant par les mots "Nous en connaissons trop long", en remplaçant le mot *démarches* par le mot *demandes*, et le mot *journal* par le mot *journalisme*. Le *Temps* avait donc pour objet de sa première rédaction?

Donc, deuxième fausseté.

En troisième lieu, le *Temps* déclare avec candeur qu'il n'a pas nommé la "Justice". Et quelques lignes plus loin, le *Temps* dit: "La 'Justice' déplace délibérément la question." Nous ne l'avons pas accusé, elle, la "Justice", etc.

Donc, troisième fausseté.

Nous sommes loin de chercher à nous esquiver. Il s'agit de nous, et notre défi a prouvé en toute évidence que les accusations du *Temps* ne nous effrayaient pas outre mesure.

Mais voilà que le *Temps* affirme que nous avons délibérément déplacé la question. En effet, dit le *Temps*, "nous ne l'avons pas (la "Justice") accusé d'avoir vendu son influence ou d'avoir donné des options."

Temps, temps! c'est déjà beaucoup mieux qu'au *Temps*. Et même si nous en restions là, la "Justice" aurait déjà un grand avantage sur le journal aux incendies. Nous remercions le *Temps*.

Un dur compliment

AU MOIS DE DECEMBRE 1911, le *Temps*, aujourd'hui si dévoué à M. Whitney, déclarait ce qu'on va lire:

"Si le gouvernement Whitney avait donné justice aux Canadiens-français, s'il s'était engagé à souscrire à nos demandes basées sur nos droits indéniables, nous n'eussions pas combattu ses candidats. Au contraire, les Canadiens-français se seraient dit qu'avant d'être libéraux ou conservateurs, ils étaient Canadiens-français; la voix de la race, l'amour de la langue, eussent dominé l'esprit de parti et eussent, dans un tel cas, et pour la circonstance, converti un libéral en un conservateur pour voter contre un ennemi commun.

"Non, mais tout de même serions-nous assez fous de voter pour les ennemis de notre langue et de notre race?"

Voilà un dur compliment que le *Temps* de 1911 adresse au *Temps* de 1914.

Et si c'était une folie de voter pour les tyrans d'il y a trois ans passés, est-il plus sage de se trainer aujourd'hui à leurs pieds, comme le fait le *Temps*, depuis le commencement de la campagne?

Que voulez-vous! la voix de la race, l'amour de la langue, tout est engorgé par l'amour illégitime... du champagne! On veut la crèche et ses plaisirs, et on les a; mais aux dépens de la fierté nationale, de la conscience et de l'honneur patriotes.

Comme on dit: *autre temps, autres moeurs!*

Elections d'Ontario

Sous ce titre, le *Canada*, de Montréal, publie l'excellent article suivant:

Nous sommes heureux de voir que les chefs politiques de nos compatriotes d'Ontario, du moins ceux qui sont indépendants des gouvernements, recommandent aux électeurs canadiens-français de leur province l'union, en dehors de tout esprit de parti, pour obtenir du gouvernement provincial la reconnaissance et le maintien des écoles bilingues.

L'attitude des deux partis sur cette question est clairement définie. Les conservateurs veulent la stricte mise à exécution du règlement 17 qui autorise, il est vrai, l'usage du français pour l'enseignement aux enfants qui ne comprennent pas l'anglais, mais pour les deux premières années seulement, l'enseignement ensuite devant être donné uniformément en langue anglaise.

Ce règlement établit aussi des inspecteurs protestants prenant rang au-dessus des inspecteurs catholiques pour les écoles séparées catholiques.

Ce sont les deux griefs principaux de nos compatriotes d'Ontario, et ils ne peuvent compter sur aucun adoucissement à la situation qui leur est ainsi créée, de la part du parti conservateur, dont l'un des principaux chefs, l'hon. M. Hanna, a publiquement proclamé à Toronto qu'aucune école bilingue n'a le droit d'exister dans la province d'Ontario et que, s'il en existait, le gouvernement s'en ferait à les faire abolir.

Les organes du parti conservateur posent carrément en principe que l'anglais est la langue officielle de la province et qu'aucune autre langue ne doit être enseignée dans les écoles sous le contrôle du gouvernement.

D'autre part, c'est le parti libéral qui a reconnu, il y a une vingtaine d'années, l'existence légale des écoles bilingues et leur a donné leur part équitable des fonds du budget de l'éducation.

Et dans la lutte électorale actuelle, M. Rowell, le chef de l'opposition libérale, a fait publiquement la déclaration suivante de son attitude sur la question des écoles bilingues:

"L'anglais est la langue de la majorité de la population et il est d'intérêt primordial pour tous les enfants d'apprendre convenablement cette langue, sans laquelle ils seraient en état d'infériorité dans la lutte pour l'existence. Aussi nous insisterons pour que, dans toutes les écoles, on enseigne convenablement la langue anglaise; mais cela ne veut pas dire que les Canadiens-français doivent oublier leur langue, et aucun obstacle ne doit être mis à l'enseignement du français."

La solution à la question scolaire, d'après M. Rowell, c'est la formation et l'entraînement de bons professeurs bilingues, à qui on devra assurer des traitements convenables.

Voilà, exposé fidèlement et impartialement, l'attitude des deux partis sur la question des écoles bilingues. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les chefs de mouvement scolaire parmi les Canadiens-français d'Ontario recommandent de voter pour M. N. Rowell et ses candidats.

Nous ne pouvons qu'appuyer cordialement cette recommandation, espérant qu'il se trouvera assez de patriotisme et d'attachement à leur langue, même chez ceux de nos compatriotes qui ont des attaches au parti conservateur, pour que le vote canadien-français d'Ontario soit enregistré, d'un seul bloc, contre le gouvernement Whitney, ses inspecteurs superposés et le règlement No. 17.

AU TEMPS DE REPONDRE

LA JUSTICE LIMITEE.

Electeurs d'Ottawa-Est, le Canada français a les yeux sur vous! Faites votre devoir en battant Napoléon Champagne. Pensez à l'avenir de vos enfants!